

PROGRAMME D'AIDE EN SOUTIEN À MAGOG

Mise à jour - Mai 2015

Ce programme d'aide a été élaboré à la suite des inondations survenues à Magog en septembre 2013

Comme pour tous les programmes d'aide de la Croix-Rouge, le programme d'aide répondant aux besoins des personnes touchées par les inondations à Magog soutient en priorité les personnes vulnérables.

Les programmes d'aide de la Croix-Rouge visent à compléter l'aide gouvernementale ainsi que les éléments couverts par les contrats d'assurances détenus par les bénéficiaires de ce programme.

La collecte a permis d'amasser 39 980 \$. Les frais d'administration des fonds dédiés de la Croix-Rouge, comme le fonds de soutien aux sinistrés de Magog, sont d'un maximum de 5 %.



CROIXROUGE.CA/QUEBEC

PHASE D'URGENCE, DURANT LES 3 PREMIERS JOURS : 62 FAMILLES AIDÉES

Du 2 septembre au 15 novembre 2013, prolongation de la phase d'urgence : 98 familles (214 personnes) aidées

| Clientèles | Aide offerte |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Personnes sinistrées• Familles évacuées | <ul style="list-style-type: none">• Accueil et information• Hébergement, alimentation et habillement de secours• Services personnels incluant distribution de couvertures, trousse d'hygiène, etc.• Distribution de trousse de nettoyage lors de la réintégration |

PHASE DE RÉTABLISSEMENT

De novembre 2013 à mai 2015, 22 familles aidées

| Clientèles | Aide offerte |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Propriétaires et locataires occupants de résidences principales endommagées• Propriétaires d'immeubles locatifs endommagés• Intervenants d'urgence | <p>Le soutien de la phase de rétablissement est composé du prolongement de services des phases précédentes et couvre d'autres besoins spécifiques de la communauté.</p> <ul style="list-style-type: none">• Besoins essentiels<ul style="list-style-type: none">- Alimentation- Habillement- Services personnels• Hébergement<ul style="list-style-type: none">- Frais de logement temporaire- Articles de maison- Meubles et électroménagers- Frais d'aménagement ou de réparation- Frais de déménagement- Frais de branchement aux réseaux de téléphone, d'électricité et de câblodistribution• Besoins des enfants :<ul style="list-style-type: none">- Accessoires pour bébé- Articles de sport ou de loisir• Soutien aux propriétaires d'immeuble locatif<ul style="list-style-type: none">- Perte de revenus locatifs• Soutien aux intervenants d'urgence municipaux visant à augmenter la capacité et la résilience de la communauté face aux sinistres |